

**Nom de l'établissement: Université du Québec à Chicoutimi**

**FORMULAIRE DE DÉCLARATION**

**ÉTAT DU TRAITEMENT 2016-2017  
DU PERSONNEL DE DIRECTION**

---

**DE NIVEAU UNIVERSITAIRE**

**Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Secteur de l'enseignement supérieur  
Direction générale du financement  
Août 2017**

TABLEAU 1 : TRAITEMENT IMPOSABLE DU PERSONNEL DE DIRECTION SUPÉRIEURE

Nom et fonction	Valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)					
	Salaire de base (**)	Autres composantes du traitement	Indemnité de départ accordée (*)	Montant reçu d'une fondation (ou d'une personne morale)	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)
Gauthier Martin, Recteur	190 157 \$	7 292 \$	- \$	- \$	11.85	99%
Côté Martin, Recteur	190 157 \$	- \$	- \$	- \$	0.15	1%
Bouchard Dominique, Vice-recteur aux ressources	174 561 \$	4 123 \$	- \$	- \$	12.00	100%
Côté Martin, Vice-recteur aux affaires étudiantes et secrétaire général	174 561 \$	7 959 \$	- \$	- \$	12.00	100%
Fahmi Mustapha, Vice-recteur enseignement, recherche et création	174 561 \$	6 966 \$	- \$	- \$	12.00	100%
Allaire Stéphane, Doyen de la recherche et de la création	151 731 \$	2 059 \$	- \$	- \$	12.00	100%
Hébert Étienne, Doyen des études	151 731 \$	3 330 \$	- \$	- \$	12.00	100%
Pilote Éric, Doyen des affaires départementales	157 492 \$	3 375 \$	- \$	- \$	12.00	100%

(\*) La valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année 2016-2017 est de 174 561 \$ pour M. Martin Côté.

(\*\*) Les salaires de base sont présentés sur une base annuelle de 12 mois et représentent les salaires autorisés.

TABLEAU 2 : TRAITEMENT IMPOSABLE DES AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNEL DE DIRECTION

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie <sup>(2)</sup>	Valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base <sup>(4)</sup>	Autres composantes du traitement <sup>(5)</sup>
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1 <sup>o</sup> du premier alinéa de l'article 4.5 <sup>(1)</sup>	60.82	Le plus élevé <sup>(4)</sup>	178 856 \$	109 582 \$
		Moyenne <sup>(3)</sup>	124 334 \$	17 185 \$
		Le moins élevé <sup>(4)</sup>	89 191 \$	- \$
Personnel de direction des services	10.59	Le plus élevé <sup>(4)</sup>	157 492 \$	12 577 \$
		Moyenne <sup>(3)</sup>	134 123 \$	3 694 \$
		Le moins élevé <sup>(4)</sup>	104 419 \$	88 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	N/A	Le plus élevé <sup>(4)</sup>	N/A	N/A
		Moyenne <sup>(3)</sup>	N/A	N/A
		Le moins élevé <sup>(4)</sup>	N/A	N/A

<sup>(1)</sup> Excluant les doyens et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés au tableau 1 relatif au personnel de direction supérieure.

<sup>(2)</sup> En équivalence au temps plein.

<sup>(3)</sup> Le calcul de la moyenne du salaire de base et des autres composantes du traitement réfère au traitement versé durant l'exercice financier 2016-2017.

<sup>(4)</sup> Concernant la colonne relative au salaire de base, les termes "le plus élevé" et "le moins élevé" correspondent aux salaires officiels le plus élevé et le moins élevé qui étaient en vigueur le 30 avril 2017.

<sup>(5)</sup> Concernant la colonne relative aux autres composantes du traitement, les termes "le plus élevé" et "le moins élevé" réfèrent toujours à des composantes de traitement versé durant l'exercice financier 2016-2017.

TABLEAU 3 : VALEUR MONÉTAIRE NON VÉRIFIÉE DES ALLOCATIONS ET DES FRAIS REMBOURSÉS

1<sup>re</sup> partie: Personnel de direction supérieure

Nom et fonction	Allocations et frais remboursés	
	Nombre de mois dans la fonction	Valeur en \$
Gauthier Martin, recteur	11.85	4 397 \$
Côté Martin, recteur	0.15	- \$
Bouchard Dominique, vice-recteur aux ressources	12	11 726 \$
Côté Martin, vice-recteur aux affaires étudiantes et secrétaire général	12	2 011 \$
Fahmi Mustapha, vice-recteur enseignement, recherche et création	12	13 061 \$
Allaire Stéphane, doyen du décanat de la recherche et de la création	12	3 665 \$
Hébert Étienne, doyen du décanat des études	12	2 359 \$
Pilote Éric, doyen aux affaires départementales	12	1 348 \$

2<sup>e</sup> partie: Autres catégories de personnel de direction

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement <sup>(1)</sup>	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur en \$
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1 <sup>o</sup> du premier alinéa de l'article 4.5 <sup>(2)</sup>	55.05	Le plus élevé	40 599 \$
		Moyenne <sup>(1)</sup>	7 885 \$
		Le moins élevé	73 \$
Personnel de direction des services	10.56	Le plus élevé	4 089 \$
		Moyenne <sup>(1)</sup>	1 151 \$
		Le moins élevé	384 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	N/A	Le plus élevé	N/A
		Moyenne <sup>(1)</sup>	N/A
		Le moins élevé	N/A

<sup>(1)</sup> Pour le calcul de la moyenne, ne considérer au diviseur que les personnes concernées par une allocation ou un remboursement de dépenses, que ce dernier ait été versé aux personnes visées ou versé directement par l'Université à un fournisseur de services.

<sup>(2)</sup> Excluant les doyens et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés dans la première partie du tableau 3, relative au personnel de direction supérieure.